

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1426

Artikel: Divorcer en l'an 2000

Autor: Mantilleri, Brigitte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIVORCER EN L'AN 2000



La nouvelle loi sur le divorce va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2000, vu qu'aucun référendum n'est venu perturber le droit chemin de la législation. L'occasion pour tout le monde d'y aller de sa petite, ou grande, idée sur le sujet, avec parfois en toile de fond un retour aux valeurs dites familiales... Une sacrée confusion en perspective!

9h00. Séance du comité de rédaction de Femmes suisses. 10h30. Un grand brassage d'idées plus tard, le sujet du dossier de janvier est choisi: ce sera le divorce et ses répercussions sur les enfants. Actualité et états d'âme obligent. Brigitte, tu lies la gerbe, n'est-ce pas? Ben voyons! Et me voilà, des jours plus tard, entre la dinde et le sapin de Noël – fête familiale par excellence – en train de lier une gerbe... de branches de houx aussi piquantes que celles suspendues à ma porte d'entrée. En effet, comment empoigner le sujet: le divorce n'est pas la panacée que l'on croyait, pour les enfants du moins, sans risquer d'une part de culpabiliser les femmes – ce sont souvent elles qui demandent le divorce –, d'autre part d'idéaliser la sacro-sainte famille à tout prix, voire à n'importe quel prix? Peut-être en admettant d'abord que le divorce est quand même le constat d'échec d'une relation. Ensuite que comme me disait un copain, fils adulte et papa d'un bébé, l'air pourtant plutôt bien dans sa peau et dans sa vie: «Nous les mômes, dans une histoire de séparation, on morfle!» Sans oublier que dans une histoire de mésentente parentale chronique, on morfle aussi.

Consentement mutuel

Cela dit, le droit de divorcer ne date pas d'hier puisqu'il est inscrit dans le Code civil actuel, code qui date de 1912. Quant à cette loi, qui entre en vigueur au premier jour du troisième millénaire, elle est résolument progressiste et va plutôt dans le sens de favoriser le dialogue entre les partenaires au-delà de la séparation, ce dont les enfants devraient bénéficier à long terme. Elle introduit le divorce par consentement mutuel, lequel présuppose un minimum de concertation et de réflexion sur le sujet. C'est quand même plus généreux et plus structurant que de salir lors de la procédure la personne que vous avez aimée, histoire de la quitter. Maintenant, cela présuppose également que les gens divorcent en connaissance de cause.

12 Et qu'ils savent pourquoi ils se sont

mariés. Pas si sûr. Voilà une dizaine d'années, un ami colombien me disait avoir été très étonné par une étude menée dans son pays auprès d'un grand nombre de gens, afin de déterminer pourquoi ils se mariaient. Réponses, en résumé: «Elle était là, j'étais là et j'avais envie de fonder une famille.» Un peu léger pour une longue vie de couple.

Autre pays, autre culture, songerez-vous! Pas si autre que ça. Je me souviens d'un mariage entre un sportif et sa dulcinée. Les deux étaient jeunes et beaux. C'était vraiment Dallas en Suisse. Une coupe du monde quelconque était au programme le jour de la fête. Monsieur est parti suivre le match avec ses potes et Madame pleurait dans sa robe blanche. Pas besoin d'être très clairvoyante pour imaginer la suite: un divorce, deux enfants plus tard. Et pourtant, tout le monde est tombé des nues: ils étaient si mignons, les enfants sont si choux, il gagnait bien sa vie, ils avaient même une maison...

Conseiller avant le mariage

C'est là que moi, je m'en pose, des questions. Sur le long terme, le mariage, ou autre concubinage avec enfants, est une association. Et dans toute association, il faut un minimum d'intérêts communs autres que les biens communs pour qu'elle dure. Mais il est vrai que si l'on continue à inculquer aux gars que le mariage signifie trouver Madame maquillée et disponible, les pantoufles à la main, les bambins propres et couchés et le repas préféré sur la table au retour du travail ou de l'office du chômage, sûr que ça va barder dans les chaumières au niveau du vécu. Quant aux filles, si elles comptent sur le prince charmant au quotidien pour assouvir leurs moindre désirs, elles risquent de sacrées désillusions avec séparation à la clé. A ce propos, il est d'ailleurs étrange que l'union soit plus simple que la désunion. Peut-être faudrait-il

que les gens passent par une séance d'information sur le mariage, sur les responsabilités de l'un et de l'autre, sur la loi, le Code civil. On le fait bien pour les couples binationaux, pourquoi pas pour les autres? La médiation, le conseil conjugal pourraient se faire à titre préventif déjà. Surtout si l'on juge, d'après les derniers ouvrages éclairants sur la question, qu'hommes et femmes ne vivent pas vraiment sur la même planète (les hommes seraient sur Mars et les femmes sur Vénus).

Autorité parentale conjointe

Autre volet de cette loi, la possibilité d'exercer conjointement l'autorité parentale. Un sacré pas en avant, qui pourrait permettre d'éviter l'éviction-des-pères, ceux qui n'ont pas déjà pris la poudre d'escampette, bien sûr. Je me permets une petite digression: hé oui, je suis un peu allergique aux jérémiaades de certains hommes qui se découvrent pères après un divorce et qui accusent en vrac les femmes, les féministes et le monde entier de ne pas, ou de ne plus avoir de liens avec leurs enfants. Je crois me souvenir lors d'innombrables promenades avec bébés dans les parcs genevois, que mon mari était bien souvent le seul représentant de son espèce, les autres s'agitant à sauter du haut du Salève, à skier, à faire des pompes dans un fitness, en bref à se réaliser en dehors du boulot et de la famille.

La sociologue Christine Castelain-Meunier, auteure de «Pères, mères, enfants» paru chez Flammarion, interrogée par L'Hebdo (3.12.98), répond d'ailleurs que le féminisme n'a pas marginalisé les pères, sauf pour une infime minorité de femmes qui ont voulu des enfants seules: «La majorité des femmes veulent transmettre une éducation égalitaire. Mais elles ont de la peine à faire partager le quotidien, à initier l'homme au foyer. C'est souvent trop lourd. Comme un troisième boulot, après leur job et leur rôle éducatif. Alors elles se lassent... et au moindre

signe de l'homme qui laisserait entendre qu'elles sont en situation de dominées, elles se cabrent et cherchent à récupérer le pouvoir. Sur l'enfant.»

Elle poursuit, en réponse à la question concernant l'abus de pouvoir des femmes: «J'ai eu le réflexe de leur en vouloir. Je me suis interrogée sur les raisons pour lesquelles, notamment en cas de rupture, les femmes cherchaient à ce point à évincer leur partenaire. Puis j'ai réalisé que ce discours continuait de traiter les hommes comme de grands enfants, qu'il faudrait continuer à materner. Mince, si les hommes veulent une place auprès de l'enfant, ils n'ont qu'à la prendre.» Et si le lien avec les enfants est réel, si l'attention est totale, même si la séparation se passe mal, il survit envers et contre tout. J'en veux pour preuve plusieurs hommes divorcés, ou séparés, de ma connaissance qui ont tout partagé avec leur progéniture, et ce bien avant la séparation, et qui n'ont jamais perdu le contact.

Il va sans dire que l'autorité parentale exige un minimum de réflexion et d'entente sur le bien-être des enfants. Et de bon sens. Et là, ce n'est pas tant le divorce qui est à remettre en cause, mais plutôt les adultes qui s'écharpent et prennent les enfants en otage, toutes classes sociales confondues par ailleurs.

Brigitte Mantilleri

Enfant perdant

Christine Castelain-Meunier est pour la médiation, sans en attendre des miracles: «Elle favorise une certaine lucidité parentale sur les rôles de chacun. Elle contribue aussi à mettre sur pied des rituels familiaux, même en cas de séparation, qui aident l'enfant à comprendre qu'il a une mère et un père. Mais nous nageons en eaux troubles, car nous ne sommes pas fichus de reconnaître que, dans les faits, la famille est aujourd'hui centrée sur la mère. On nie qu'elle puisse marginaliser le père, on nie qu'elle puisse se sentir culpabilisée. On désire que les pères s'impliquent, mais on continue à distribuer des «livrets maternels» pour le suivi médical des petits, comme si un père était incapable d'aller chez le pédiatre. L'enfant est le grand perdant de tous ces faux-semblants et cela, on le nie aussi.»

DIVORCE ET LES ENFANTS?

Les lignes qui suivent sont écrites par une mère divorcée, membre de l'Association vaudoise de Familles monoparentales et recomposées. Ces propos n'engagent qu'elle-même.



Depuis 22 ans qu'elle existe, l'AFMR s'est volontiers donné l'image d'un groupe de battantes gardant crânement la tête hors de l'eau, soucieuses d'offrir l'image de forteresses invincibles, pour convaincre les autres – et elles-mêmes – de leur aptitude à se débrouiller seules.

Moi aussi, j'ai clamé haut et fort que nos enfants ne semblent ni plus tarés ni plus délinquants que les autres, que nos filles, imitant leurs battantes de mères, ne s'en sortent pas si mal.

Vive le divorce!

Mais en répétant ce credo, j'ai toujours eu l'impression de marcher sur des œufs. Que ressentent vraiment nos enfants après la séparation de leurs parents? Comment le savoir? Nous ne recevons jamais (du moins pas à ma connaissance) ce reproche insupportable: «Tu n'aurais pas dû quitter papà!» Et quelle incidence, en dehors des propos lénifiants des médias (un bon divorce vaut mieux... etc.), la séparation a-t-elle sur leur être, sur